



# P E T R

Causses et Cévennes



CONSEIL SYNDICAL DU 12.04.2019

Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf et le douze avril à dix sept heures trente, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, à la Maison de l'intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents : (27) François ABBOU, Laurette ANGELI, Francine ARBUS, Sylvie ARNAL, Magali BARD, Régis BAYLE, Patrick BENEFICE, André BOUDES, Jacqueline BOUVOT, Jean-Luc BURTET, Roland CANAYER, Jean-Michel DERICK, Christian DUCHENE (suppléant), Martine DURAND, Jean-Pierre GABEL, Marie-Renée LAURENT, Roger LAURENS, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Stéphane MALET, Michel MONNOT (suppléant), Pierre PRADILLE, André ROUANET, Gérard SEVERAC, Bertrand VANPETEGHEM, Thomas VIDAL, Jocelyne ZANCHI (suppléante).

Excusés : (19) Hubert BARBADO, Christophe BOISSON, Jean BOULET, Régis BOURELLY, Jean-Marie BRUNEL, Daniel CARRIERE, Bernard COMBERNOUX, Patrick DARLOT, Henri DE LATOUR, Martin DELORD, Alain DURAND, Jérôme FESQUET, Thierry FINIELS, Christian EVESQUE, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUÉ, Claude MARTIN, Francis MAURIN, Laurent PONS, Régis VALGALIER, Richard VALMALLE.

Procurations : (05) : Jean BOULET à Stéphane MALET ; Alain DURAND à Jean-Michel DERICK ; Thierry FINIELS à Régis BAYLE ; Francis MAURIN à André BOUDES ; Régis VALGALIER à Jean-Luc BURTET.

Votants : 32      Secrétaire de séance : Stéphane MALET

## **01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2018**

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président rappelle que le compte-rendu du conseil syndical, suite à des modifications demandées lors de la séance du 19 mars 2019, a été renvoyé par courriel le 5 avril 2019 à tous les délégués et suppléants. Il propose d'approuver le compte-rendu.

### **Le Conseil Syndical, après délibération, à l'unanimité**

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil Syndical du 15 novembre 2018
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

## **02. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 MARS 2019**

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président rappelle que le compte-rendu du conseil syndical a été envoyé par courriel le 5 avril 2019 à tous les délégués et suppléants. Il propose d'approuver le compte-rendu.

### **Le Conseil Syndical, après délibération, à l'unanimité**

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil Syndical du 19 mars 2019
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

### **03. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Rapporteur : Thomas VIDAL

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président présente le compte administratif 2018 « Budget Principal » du PETR Causses et Cévennes.

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 017,41 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2017 de 481,74 € pour un résultat de clôture de l'exercice 2018 de 3 499,15 €.

Le président ne participe pas au vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2018, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du percepteur.

Considérant que Monsieur Régis BAYLE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018, les finances du « Budget Principal » en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

#### **Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 concernant le « Budget Principal » définitivement closes et les crédits annulés.

### **04. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Rapporteur : Thomas VIDAL

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018.

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières,

Le Conseil Syndical déclare que le compte de gestion « Budget Principal » du PETR Causses et Cévennes, dressé pour l'exercice 2018 par le percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **05. CONTRIBUTION DES EPCI MEMBRES AU FONCTIONNEMENT GENERAL DU PETR POUR L'ANNEE 2019**

Rapporteur : Thomas VIDAL

Conformément à l'article 14 des statuts du syndicat mixte du PETR, les recettes du budget comprennent la contribution des membres.

Conformément à l'article 5212-20 du CGCT, la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du PETR et dans la limite des nécessités de service, telle que les décisions du Conseil syndical l'ont déterminée.

Afin de pouvoir mener le fonctionnement général du PETR ainsi que le projet « Retrouver un dynamisme démographique en Causses et Cévennes », il est proposé d'établir une contribution de 25 000 € par membre pour l'année 2019.

### **Suite à l'exposé et après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité**

- APPROUVE le montant de la contribution des EPCI membres à 25 000 € par EPCI pour l'année 2019.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

## **06. BUDGET PRIMITIF 2019**

Rapporteur : Thomas VIDAL

Il est proposé la création d'un budget dont la nomenclature applicable est celle des Communes et Etablissements publics Communaux et Intercommunaux à caractère administratif, soit la M14.

Le budget est applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Il est proposé un budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 128 999,15 €

Section d'investissement : 2 000 €

### **Suite à l'exposé et après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité**

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2019 tel que présenté.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

## **07. PROJET DE TERRITOIRE**

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président rappelle que le projet de territoire a été réalisé tout au long de l'année 2018, grâce aux travaux du Conseil de développement et à l'apport des projets de territoire des deux communautés de communes membres du PETR.

Le document présente, en première partie, un portrait statistique très détaillé du territoire puis en deuxième partie le projet, articulé selon trois axes : Attractivité et cadre de vie ; Économie et ressources locales ; Images et représentations. Chacun répond à des enjeux globaux du territoire : l'aménagement global et la vie quotidienne ; le dynamisme économique et l'intégration des enjeux contemporains (télétravail, changement climatique) ; la communication et la reprise de confiance de la part de la population.

Ces trois thématiques sont très liées et de nombreux projets seront transversaux. Trois grands principes animent également la construction du projet de territoire.

**Principe un** - Articulation du projet avec les outils de financements et l'évolution de l'organisation territoriale (contrat de ruralité et le contrat territorial régional).

**Principe deux** - Identification des complémentarités ainsi que des opportunités de mutualisation afin d'optimiser l'animation territoriale et la mise en œuvre des actions.

**Principe trois** – Travail à différentes échelles avec la possibilité d'initier des projets de coopération interterritoriales pouvant dépasser le périmètre du PETR sur un certain nombre d'enjeux (transports publics, développement économique, tourisme).

### *Synthèse du débat*

*Au cours de la présentation de la synthèse du projet de territoire, Régis BAYLE insiste sur l'enjeu de la démographie. Il observe que le territoire a réussi à gagner un certain nombre d'habitants grâce au solde migratoire au cours des 30 dernières années mais que ce n'est plus le cas aujourd'hui. La stagnation démographique couplée au vieillissement de la population pose des problèmes, notamment pour maintenir les effectifs des établissements scolaires. Il estime que l'appel à projets du Massif Central sur la reconquête démographique sera vraiment pertinent pour le territoire.*

*Thomas VIDAL apporte des éléments sur l'élaboration du projet de territoire de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires. Les élus ont*

*travaillé à partir d'un diagnostic et ont apporté un certain nombre de contributions écrites. Ils ont notamment insisté sur le besoin de communiquer sur les actions de l'intercommunalité sur l'ensemble des communes. Irène LEBEAU ajoute que cet objectif est parti du constat que les habitants avaient peu connaissance des actions portées par la communauté de communes. Il s'agit de leur faire prendre conscience de ce nouveau périmètre d'intervention et de son rôle. Les besoins en communication portent aussi sur les déplacements des habitants entre les différents lieux urbanisés de l'intercommunalité. Elle estime que ce besoin n'a pas assez été développé dans le projet de territoire du PETR qui semble insister sur l'amélioration des communications vers l'extérieur du territoire.*

*André BOUDES fait part de la mise en place d'un groupe de travail sur les mobilités et explique que l'objectif est d'améliorer les solutions de déplacement au sein du territoire ainsi que vers l'extérieur.*

*Irène LEBEAU revient sur les axes du projet de territoire et elle a l'impression que le ton du document n'est pas en adéquation avec la volonté d'engager une communication positive. Elle remet en question le fait d'évoquer dans l'éditorial « un territoire qui a beaucoup souffert ».*

*Régis BAYLE estime que le passé et les problèmes du territoire ont été fortement évoqués par les membres du conseil de développement et qu'il lui semble important de ne pas les occulter. C'est même ce constat qui justifie d'engager une communication positive en direction des habitants du territoire et de faire savoir aux cofinanceurs que le territoire devra faire face à de sérieux défis.*

*Magali BARD propose que le ton de l'éditorial soit plus positif tandis que Stéphane MALET souhaite qu'il soit maintenu parce qu'il correspond, selon lui, à la réalité, notamment du Pays Viganais.*

*A propos de la répartition des rôles entre le PETR et les communautés de communes, André ROUANET suggère que le PETR puisse jouer un rôle fédérateur sur le plan de la culture, d'autant plus que la Présidente de la Région a affirmé vouloir soutenir fortement les initiatives culturelles en milieu rural. Patrick BENEFICE acquiesce car il observe que la difficulté pour les territoires ruraux, réside souvent dans la mise en œuvre des projets. Le PETR pourrait jouer un rôle utile dans leur accompagnement et dans les relations avec les financeurs tels que la Région. Régis BAYLE propose d'ajouter la culture à la liste des thématiques transversales qu'animerait le PETR.*

*Irène LEBEAU s'exprime à propos de plusieurs désaccords ou manques sur le document. Elle souhaite que le diagnostic fasse état de la place importante de la forêt sur le territoire. Elle s'étonne ensuite que le lac des Pises ait été mentionné dans l'action intitulée « Améliorer l'accès aux plans d'eau et à la rivière » car ce n'est pas de cette façon que les élus envisagent de gérer cet espace. Sa dernière remarque concerne l'action intitulée « Engager un SCoT à l'échelle du PETR ». Elle estime qu'il n'est pas normal que cette action soit inscrite alors que le débat n'a pas encore eu lieu au sein du PETR.*

*Francine ARBUS estime qu'au contraire, il faut maintenir l'inscription de cette action puisque sans SCoT, les communes ne pourront plus faire aboutir leurs documents d'urbanisme et au lieu de se faire imposer la démarche par l'Etat, autant s'en saisir à l'échelle du PETR.*

*Thomas VIDAL estime qu'il est important que le projet de territoire trace des perspectives, même si elles ne seront pas mises en œuvre sous ce mandat et si tous les élus ne partagent pas le même point de vue. Le rôle du projet du PETR est d'être ambitieux et de penser aux générations futures. Le SCoT est un outil indispensable pour que les documents d'urbanisme puissent être mis à jour. Il faut donc raison garder.*

*Roland CANAYER rejoint totalement Thomas VIDAL sur ce point. Les réflexions sur le SCoT ont débuté il y a 10 ans au sein du Pays Aigoual Cévennes Vidourle et une étude de préfiguration a été réalisée. Il serait absurde de remettre en question l'engagement pour un SCoT.*

*Régis BAYLE propose de reformuler l'intitulé de l'action de la façon suivante « Engager une réflexion globale sur l'urbanisme et éventuellement s'engager dans l'élaboration d'un SCoT ».*

*Stéphane MALET ne souhaite pas remettre en question la nécessité de s'engager dans un SCoT.*

*Régis BAYLE répond que la nouvelle formulation proposée permet aussi de s'engager dans un SCoT.*

*Francine ARBUS demande si le projet de territoire, dans son ensemble, ne sera pas bloquant si la situation évolue, car il est conçu pour une période assez longue.*

*Régis BAYLE estime que ce ne sera pas le cas car il est rédigé d'une façon suffisamment souple.*

*Il propose de modifier le projet de territoire en prenant en compte les corrections suivantes :*

- *L'ajout d'un paragraphe sur la forêt dans le diagnostic ;*
- *L'ajout de la culture dans les actions d'animation et de structuration du PETR ;*
- *La suppression de la référence au Lac des Pises dans l'action en faveur de l'accès à l'eau ;*
- *La reformulation de l'action en faveur du SCoT*

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le projet de territoire du PETR, joint à la délibération ;
- AUTORISE son représentant à signer tout document s'y afférant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Réunion de l'Assemblée des Territoires du 11.04.2019 à Carcassonne**

Roland CANAYER fait part des thématiques abordées lors de l'Assemblée des Territoires qui s'est tenue le jeudi 11 avril à Carcassonne. Le thème principal a porté sur la réduction des consommations énergétiques. L'exemple de construction de bâtiments à Monoblet a été présenté. Ces bâtiments n'ont quasiment plus besoin d'être chauffés. La rénovation des éclairages publics a également été plébiscitée car elle permet une économie très importante d'électricité. Un débat s'est ensuite engagé sur la question de la recharge des batteries électriques, qui entraîneraient une augmentation de la consommation d'électricité et donc d'énergie nucléaire. La présidente de Région a proposé que l'on puisse implanter des

ombrières photovoltaïques pour les bornes de recharge électrique et que l'on puisse diversifier les sources d'énergie dans les transports, notamment avec l'hydrogène.

Régis BAYLE en profite pour faire le lien avec le groupe de travail sur la transition énergétique du Conseil de développement, animé par Jacques REYMONDON. Il souhaite qu'un élu puisse suivre leurs travaux et propose à François ABBOU de le faire. François ABBOU accepte. Il pourra être rejoint par d'autres élus intéressés par la thématique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 18h45.